

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension des locaux scellés du Tribunal Judiciaire (TJ) de Créteil

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL

Rue Pasteur Valléry-Radot

94011 Créteil

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

D.C.E.

-

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

C.C.T.P.

-

LOT N°2 : ETANCHEITE

DESIGNATION	CONTACT
MAITRISE D'OUVRAGE	MINISTERE DE LA JUSTICE - Département Immobilier de Paris 1 quai de la Corse, 75181 Paris Cedex 04
REPRESENTANT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT IMMOBILIER DE PARIS Secrétariat général / Délégation interrégionale Paris-IDF Ministère de la Justice Monsieur FERRARI 1 quai de la Corse, 75181 Paris Cedex 04 Tél : 01 44 32 60 61 / 06 26 56 46 98 Herve.ferrari@justice.gouv.fr
BUREAU DE CONTROLE	POINT CONTROLES 1 Allée Émile Cohl, 77200 Torcy Tél : 01 87 75 10 10 contact@pointcontroles.fr
CSPS	En cours de désignation
MAITRISE D'OEUVRE ARCHITECTE - OPC	ROGGWILLER ARCHITECTES (mandataire) 12 bis rue de Clamart 92100 Boulogne Billancourt 01.41.41.96.36 roggwillerarchitecte@yahoo.fr
MAITRISE D'ŒUVRE BET FLUIDES SSI	CS INGENIERIE (co-traitant) 109 rue du Général de Gaulle 94430 Chennevières-sur-Marne 09.61.34.63.39 cverdon@csingenierie.fr
MAITRISE D'ŒUVRE AMIANTE	INAXE SAS (co-traitant) 10 rue Daguerre, 92500 RUEIL MALMAISON 01.41.43.22.10 contact@inaxe.fr
MAITRISE D'ŒUVRE BET STRUCTURE	LGI STRUCTURE CONCEPT (sous-traitant) 15 Avenue Archimède ZAC du bois de la Choque 02 100 SAINT QUENTIN Tél : 03-23-64-56-20 contact@lgi-bet.com

INDICE 1	JUILLET 2025
-----------------	---------------------

SOMMAIRE

LOT 2 - ETANCHEITE	3
1. GENERALITES.....	3
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – ETANCHEITE.....	5
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	8

LOT 2 - ETANCHEITE

1. GENERALITES

TRAVAUX INCLUS DANS LE FORFAIT

Sont inclus dans le forfait sans que cette liste ne soit limitative :

- Toutes les protections dont protections individuelles et collectives dont échafaudages nécessaires à toutes prestations et pendant toute la durée des travaux ;
- Les implantations de ses ouvrages ;
- Les relevés nécessaires à la réalisation des ouvrages ;
- Les études d'exécution et plans relatifs à la réalisation de ses ouvrages ;
- Tous les ouvrages d'étanchéité et ouvrages annexes et connexes, ainsi que tous les ouvrages accessoires ;
- Tous les ouvrages complémentaires, le cas échéant ;
- Les évacuations des eaux pluviales ;
- Les reprises et raccordement du réseau EP existant ;
- La protection provisoire de ses ouvrages ;
- La protection efficace et le maintien des existants conservés (garde-corps, seuils, etc.) ;
- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux ;
- Et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot ;
- Le balayage et/ou le nettoyage des ouvrages pour la livraison et la réception ;
- La fourniture des Dossiers d'Ouvrages Exécutés.

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'il devra livrer au maitre d'ouvrage les toitures parfaitement étanches, quelles que soit les conditions météorologiques et atmosphériques rencontrées. Ces conditions météorologiques et atmosphériques s'entendent comme celles entrant dans le cadre des « bases contractuelles » précisées ci-après.

En cas de défauts d'étanchéité, l'entrepreneur devra réaliser tous les travaux complémentaires, nécessaires, quels qu'ils soient, après approbation du M.O.

Les frais de ces travaux sont entièrement à la charge de l'entrepreneur.

PROTECTION DES ABRODS

L'Entrepreneur du présent corps d'état, devra faire toutes les reconnaissances pour adapter les structures des ouvrages à construire en fonction des ouvrages existants et sera responsable de toutes dégradations et dommages de toute nature, causés du fait de ses travaux.

PRISE EN POSSESSION DE LA PARCELLE ET DE L'EXISTANT

L'Entrepreneur prend possession de la parcelle en l'état actuel. L'entreprise s'est engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus:

- les contraintes liées au type d'occupation des locaux (tribunal judiciaire) accueillant une population potentiellement difficile ;

- les contraintes relatives aux propriétés voisines ;
- la parcelle et la nature des ouvrages existants ;
- les réseaux existants identifiés ;
- les modalités et difficultés de circulation et de stationnement, ainsi que l'installation de chantier ;
- les sujétions de règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public ;
- le planning de travaux.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – ETANCHEITE

DOCUMENTS DE REFERENCES

Les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur et notamment :

- Cahier des charges et cahier des clauses spéciales
- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs ;
- DTU 20.12 : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité ;
- DTU 40.5 : Travaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- DTU 43.1 : Travaux d'étanchéité des toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie ;
- DTU 43.5 : Réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures terrasses ou inclinés ;
- DTU 52.1 (NF P 61.202) : Revêtement de sols scellés ;
- Normes AFNOR et CE afférentes aux travaux d'étanchéité ;
- NFP 418 - Lanterneaux d'éclairage zénithal fixes ou ouvrants ;
- Règles Professionnelles SEL concernant les travaux d'étanchéité réalisés par application de Systèmes d'Etanchéité Liquide sur planchers extérieurs en maçonnerie dominant des parties non closes de bâtiment (septembre 1999) ;
- Règles Professionnelles concernant les travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de Systèmes d'Etanchéité Liquide sur planchers intermédiaires intérieurs (octobre 2002) ;
- Etanchéité conforme aux règles professionnelles APSEL et répond à la réglementation COV Européenne ;
- DTU 40.41 Couvertures par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc ;
- Cahier des charges des fabricants pour les travaux non compris dans le DTU ;
- Recommandations et avis du CSTB ;
- Avis techniques des matériaux ;
- Règles de sécurité.

NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN GENERAL

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront impérativement répondre aux spécifications suivantes.

Les matériaux d'étanchéité :

L'entrepreneur devra préciser la provenance des matériaux mis en œuvre, qui seront conformes aux normes.

- a- Les matériaux d'étanchéité traditionnels devront répondre aux conditions et prescriptions du DTU
- b- Les matériaux élastomère et assimilés et assimilés devront être titulaires d'un « avis technique » du CSTB et devront être mis en œuvre conformément aux prescriptions de cet avis technique. L'entrepreneur devra être couvert par une assurance particulière, si nécessaire.

Les matériaux ne faisant pas l'objet de normes et non visés par le DTU :

Ces matériaux devront être titulaires « d'un avis technique ».

Matériaux faisant l'objet d'une certification de qualité :

Pour tous les matériaux faisant l'objet d'une « certification », d'une « qualification » ou d'un « label » délivré par un organisme habilité, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux titulaires de cette certification de qualité.

PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Les prescriptions générales :

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises, dans les conditions telles qu'ils présentent toutes les qualités de solidités, d'étanchéité et de pérennité. Il est expressément spécifié ici que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de tous les ouvrages, façons et fournitures nécessaires et de dimensions suffisantes pour obtenir une étanchéité absolument parfaite de la toiture.

Traitement des points singuliers :

Les informations sur les pathologies de toitures terrasses expertisées dans le cadre de la garantie décennale affichent une constante depuis plusieurs années : les points singuliers constituent l'origine du plus grand nombre de dégradations. Dans ces conditions, l'attention de l'entrepreneur devra porter sur l'exécution de ces points singuliers.

En terrasse accessible, recouvrir les relevés d'une protection résistante aux chocs. De manière générale, veiller à la présence d'une goutte d'eau et poser une costière métallique en périphérie, protégée des eaux de ruissellement.

Travaux préparatoires :

Avant tout commencement de travaux, après dépose des étanchéités existantes et des dalles le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait par tous moyens, des supports, pour obtenir des surfaces débarrassées de ce qui pourrait nuire à la bonne tenue des revêtements d'étanchéité.

Travaux d'étanchéité, relevés, protections, etc. :

Aucun travail d'application d'étanchéité ne devra être exécuté sur un support non sec. Les reliefs d'étanchéité seront toujours de hauteur conforme aux règlements et normes, et dans tous les cas, de hauteur suffisante en fonction de la disposition des points d'évacuation d'eau, des hauteurs d'acrotères, etc.

Lors de la mise en œuvre des différentes couches d'étanchéité, toutes précautions devront être prises pour éviter toute bavure ou coulure sur les parements vus des acrotères ou autres rives apparentes.

En fin de travaux, les terrasses seront soigneusement nettoyées.

Protection des étanchéités :

Les protections des étanchéités sont dues par le présent lot.

Etanchéités liquides :

Leur application devra se faire conformément aux prescriptions du cahier des clauses techniques ou autre dénomination du fabricant, ayant fait l'objet d'un avis favorable d'un organisme habilité.

Réutilisation des dalles existantes :

Les dalles déposées en coursive haute seront nettoyées et reposées sur des plots neufs. L'entrepreneur aura la charge d'évacuer l'excédent de dalles à la fin du chantier.

Maçonnerie existante :

L'entrepreneur aura implicitement à sa charge, partout où sera besoin, tout piochage locaux avec reprises le cas échéant (y compris maçonneries) pour parfaire à l'étanchéité de l'ouvrage.

Protection des ouvrages :

Le présent lot devra prévoir les échafaudages et les protections propres à son chantier en particulier les barrières ou clôtures provisoires permettant d'une part la protection des ouvrages et d'autre part la protection à l'égard des matériaux et matériels stockés ou remisés sur chantier.

Contrôles et vérifications :

Le responsable des contrôles internes de l'entreprise sur le chantier vérifiera :

- Que les stockages de divers matériaux sont faits conformément aux DTU ;
- Que la mise en œuvre se fait conformément aux DTU, aux règles de l'art et aux avis techniques ;
- Que l'épreuve d'étanchéité par mise en eau (à la charge du présent entrepreneur) sera effectuée comme indiqué au DTU n°43 (niveau d'eau teinté de préférence à 0.05m au-dessous des points hauts des relevés pendant un minimum 24h puis vidange progressive).

Obligations diverses :

Les protections d'étanchéités sont en totalité à la charge du présent lot. En fonction du planning des travaux, le présent lot pourra être tenu d'assurer une mise en eau provisoire dans le cadre du marché.

Le cas échéant, les terrasses pourront être traitées par phases, sans incidence financière sur le prix proposé.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

TRAVAUX PREPARATOIRES

2.01. Dépose de dallage béton existant, compris lit de sable éventuel, remisage soigné.

Dépose et conservation pour repose du dallage béton existant. L'entreprise devra dans le cadre du présent poste :

- La dépose des dalles béton gravillonnées de l'ensemble des terrasses ;
- Le remisage soigné avec protection et clôture de dalles destinées à être reposées sur terrasses ;
- L'évacuation des gravois divers (notamment lit de sable éventuel).

Localisation : Terrasses parties haute et basse, zone de bacs à fleurs.
Le m².

2.02. Dépose d'étanchéité existante toute nature compris curage complet et nettoyage des subjectiles sur terrasses.

La prestation comprend :

- La dépose et l'évacuation du revêtement d'étanchéité sur l'ensemble des coursives par arrachage ou tous moyens appropriés ;
- Nettoyage, évacuation, transport en décharge.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la nécessité de rendre le support parfaitement propre et curés pour mise en œuvre d'ouvrages d'étanchéités neufs.

Après curage, elle devra vérifier si la pente d'évacuation est supérieure ou égale à 1%.

Localisation : Terrasses parties haute et basse, zone de bacs à fleurs.
Le m².

2.03. Dépose et décapage des relevés d'étanchéité existants, comprenant :

- Arrachage de l'aluminium des relevés ;
- Nettoyage, évacuation, transport en décharge ;
- Arrachage suivant nécessité des profils métalliques, porte-solins existants, etc.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la nécessité de rendre le support parfaitement propre et curés pour mise en œuvre d'ouvrages d'étanchéité neufs.

Toutes dégradations des supports compris supports maçonnés, métalliques ou vitrés feront l'objet de reprises ou remplacement implicitement prévus au présent poste.

Localisation : Tous relevés existants quelle que soit leur nature (relevés sur menuiseries, sur maçonneries, sur acrotères, chéneaux, lanterneaux, etc.)
Le mètre linéaire.

2.04. Traitement des supports béton (fissures) comprenant :

- décapage des parties béton non adhérentes, dégraissage, passivation des aciers si nécessaires,
- application d'un mortier à base de résine époxy y compris toutes sujétions de mise en œuvre ;
- nettoyage, évacuation, transport en décharge.

Sur les fissures d'ouverture supérieure à 2/10 de mm, l'entreprise prévoira la mise en œuvre de renforts type voile ou toile dev. 0,15 mm. mini marouflé dans une couche d'étanchéité liquide de dosage approprié. Le système de partie courante vient recouvrir ce renfort.

Localisation : Tous locaux dont bordures béton en limite des deux niveau de terrasse et en limite de caillebotis métallique.

Le mètre linéaire

TRAVAUX D'ETANCHEITE

2.05. Etanchéité sur support dalle béton.

Support :

Dalle béton surfacée à pente nulle.

Conforme à la NF P 10-203 (DTU 20.12).

Système sur Parties Courantes :

Etanchéité multicouche bitume élastomère avec isolation, posé en indépendance, performances FIT : F5, I5, T4.

Complexe faisant l'objet d'un Avis Technique et comprenant : Ecran pare vapeur suivant norme NF P 84-206

Panneau isolant en polystyrène expansé (PSE) selon norme NF EN 13163, certifié ACERMI et CSTBat, épaisseur totale 130mm (Pose en deux lits en couches croisées), $R = 3.60 \text{ m}^2\text{C/W}$.

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et Avis Technique.

Etanchéité type bicouche élastomère posé en indépendance, comprenant :

- Voile de verre 100 g/ m²
- Chape élastomère épaisseur 2,5 mm avec armature polyester non tissé 180g
- Chape élastomère épaisseur 2,5 mm avec armature voile de verre 50g / m², et polyester 35g/m²

Localisation : Ensemble des terrasses.

Le m²

2.06. Relevés d'étanchéité.

Relevés réalisés jusqu'à sous couvre mur ou engravure :

- Isolation thermique des relevés permettant d'atténuer les ponts thermiques, en PSE dito épaisseur 60 mm.

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et Avis Technique.

- Un enduit d'imprégnation à froid
- Une équerre de chape élastomère épaisseur 4 mm, de 0,25 ml de développé à ailes égales soudées.
- Masse surfacique totale 5,6 kg/m²
- Un bitume élastomère armé, du type 50TV, épaisseur 3,7 mm auto protégé par paillettes d'Ardoises de couleur, armature fibres de verre doublé d'une feuille aluminium, hauteur minimale 15 cm dessus protection lourde.

- Protection des relevés en tête par solins aluminium laqués.

Localisation : Tous relevés.

Le m²

2.07. Pose de dalles sur plots.

Pose de dalles béton réemployées compris nettoyage, fourniture et pose de plots supports réglables.

Repose du dallage béton existant.

L'entreprise devra dans le cadre du présent poste le nettoyage des dalles avant pose.

Localisation : Toutes terrasses

Le m².

2.08. Essais d'étanchéité

Epreuve d'étanchéité à l'eau. Cette épreuve sera réalisée dans les conditions précisées aux DTU.

Ces essais seront réalisés au moyen d'eau teintée en maintenant un niveau de 5 cm d'eau au minimum en veillant à ce que la surcharge ainsi créée ne dépasse pas celle admise par les calculs de résistance.

Ce niveau sera maintenu 24 h au minimum.

Aucune fuite ne devra apparaître en aucun point tant en sous face de la terrasse que dans un mur ou une cloison verticale.

Les frais relatifs à ces essais et les remises en état éventuelles sont à la charge du présent lot et ce quels qu'en soient les résultats.

Localisation : Toutes terrasses étanchées.

Le forfait.

2.09. Nettoyage de fin de chantier.

Tous les nettoyages de fin de chantier et de mise en service seront dus et réalisés conformément aux spécifications du Cahier des Clauses Spéciales du D.T.U. N°59.1. Les nettoyages n'excluent pas les protections de certains ouvrages qui devront être assurées sans aucune plus-value sur le prix forfaitaire.

Localisation : tous locaux.

Le forfait.

PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE

2.10. Fourniture et pose de châssis d'éclairage zénithal anti-vandale fixe compris traitement d'étanchéité.

La prestation prévoit :

- La rehausse maçonnée formant costière de 100cm de hauteur.
- L'entreprise devra la fourniture et la pose de lanterneau d'éclairage zénithal, composé :
 - Dimensions : 120 x 120cm
 - D'une costière métallique avec isolant thermique surfacé de bitume de hauteur adaptée au type de toiture. Comprises toutes sujétions de fixation.

- D'une coupole fixe, comprenant un cadre dormant fixé sur costière, en profils tubulaires en acier galvanisé soudé, le remplissage de l'ouvrant par polycarbonate alvéolaire double paroi cintré à froid de 10 mm d'épaisseur, traité anti-uv, fixé dans le cadre fixe et maintenu par des arceaux de serrage cintrés.
- D'un cadre pareclose en aluminium pour protection périphérique du remplissage.
- Lanterneau résistant aux chocs : 1200 joules, transmission lumineuse : 85%
- Coefficient de déperdition thermique : conforme à la RT par élément ;
- Compris grilles de sécurité cadenassée.
- Classement au feu M2 non gouttant, suivant PV du CSTB.

Localisation : suivant dossier de plans.

L'unité.

2.11. Fourniture et pose de dalles sur plots neuves.

Fourniture et pose de dalles béton gravillonnées neuves dito existant et de classe adaptée à l'usage, compris fourniture et pose de plots supports réglables.

Localisation : Toutes terrasses

Le m².